

Procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

L'an **deux mille vingt-trois, le 23 mars**, à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Juliette DEVRED, Marianne CHARMIER, Marie-Christine HOUVILLE,

Messieurs Yannick TERROT, Marc ALEXANDRE, Monsieur Samy RASPAIL, Florian MAZOYER,

Etait absent excusé : Madame Corinne GUILLAUME LAFOND, Monsieur Roger GRAS,

Secrétaire de séance : Florian MAZOYER,

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023

Le procès-verbal du 11 janvier 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

II. Ordre du jour détaillé de la séance, secrétaire de séance, Monsieur Florian MAZOYER

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023
2. Ordre du jour détaillé de la séance, **secrétaire de séance, Monsieur Florian MAZOYER**
3. Tarif tennis, **délibération N°3**
4. Révision tarif location de la salle (chauffage) **délibération N°4**
5. Vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme
6. Participation de la commune à l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de la Communauté des communes Dieulefit Bourdeaux
7. Travaux bâtiments communaux.
8. Présentation du Projet alimentaire territorial et discussion RV 20h Christelle HARMEGNIES et Kévin BAZILE
9. Informations et questions diverses.
 - 9.1. Depuis dernier conseil le 11/01/23, le 26/01/2023, Visite nouvelle chargée de mission développement économique, Emilie JUNGO, 16/01/23 Comité des maires : Indemnités de compensation, 31/01 Dépouillement Appel d'offre / commission des travaux, 03/02, Gestion de L'ENS de Saint Maurice, 28/02, contrôles extincteurs.
 - 9.2. Réseau d'eau : depuis le 15/03, passage au réseau filaire pour le remplissage du réservoir de Thomas (établissement CHATTE). Réparations de fuites AEP.

- 9.3. Cimetière : Achat du terrain pour l'extension du cimetière
- 9.4. Arrêt éclairage de l'église
- 9.5. Chemin de La Motte
- 9.6. Nouvel arrivant au hameau Dousselin
- 9.7. Camping, refus de la demande d'extension...

III. Tarif tennis, délibération N°3

Sur propositions du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe :

Le tarif pour l'utilisation du terrain de Tennis inchangé depuis le 1er juillet 2017

- Abonnement à l'année 50 €
- Abonnement mensuel 25 €
- Abonnement annuel pour le camping 200 €

IV. Révision tarif location de la salle (chauffage), délibération N°4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour la mise à disposition de la salle des fêtes :

- Les associations de la commune bénéficient de trois mises à disposition gratuites par an (de une ou deux journées), au-delà, il leur sera facturé le même tarif que pour les privés de la commune.

- Le tarif du chauffage est fixé pour les privés et associations hors commune à 70 € pour une journée et 100€ pour deux journées.

- Les tarifs de mise à disposition de la salle des fêtes sont fixés comme suit :

- 1 journée
 - o Privés de la commune : 55 € sans chauffage, 125 € avec chauffage.
 - o Associations et privés hors commune : 130 € sans chauffage, 200 € avec chauffage.

- 2 journées
 - o Privés de la commune : 90 € sans chauffage, 190 € avec chauffage
 - o Associations et privés hors commune 200 € sans chauffage, 300 € avec chauffage

V. Vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme, délibération N°5

Le pastoralisme est d'intérêt général par la loi et plus précisément le Code rural et de la pêche maritime.

Les semaines, les mois, les années se suivent et se ressemblent inexorablement pour les éleveurs et les bergers, pour les élus locaux, en proie aux conséquences toujours plus fortes de

la présence du loup. Ce dernier, jusqu'alors installé plutôt en zone de montagne, est désormais aussi en plaine. Il étend de plus en plus son territoire de chasse allant jusqu'à s'attaquer au-delà de nombreuses brebis, à des chiens de protection, des chevaux, des vaches...

Cette situation va créer toujours plus de désarroi, d'angoisse et de colère de celles et ceux qui ont choisi de travailler au service de la nature, de développer un élevage ou simplement d'en admirer la beauté.

Alors que la pression de la prédateur est grandissante particulièrement en Drôme, et un peu partout sur le territoire national, **il est urgent d'agir** non pas en divisant mais en rassemblant.

La présence du loup en surnombre n'est pas compatible avec le pastoralisme. Il ne s'agit en rien de réduire ce débat en opposant les pro-loups aux anti-loups. Car oui, on peut aimer la terre qui porte les Hommes et la nature qui la recouvre tout en aimant celles et ceux qui la font vivre. Oui, on peut s'interroger sur l'impact de l'être humain sur l'environnement tout en croyant en sa capacité à faire évoluer ses pratiques et ses usages.

Il ne s'agit donc pas de désigner tel ou tel responsable de cette triste situation - mais plutôt de lancer un appel à la raison, à ce judicieux '*bon sens paysan*' qui permet de garder, tel un berger, les pieds bien enracinés dans la terre tout en levant les yeux vers le ciel... Ce même *bon sens paysan* qui rejoint le principe de réalité, comme une invitation à l'humilité et à se réinterroger sans cesse...

La cohabitation avec le pastoralisme reste possible pour autant que la présence du loup soit régulée, car si la politique publique de sa réintroduction a réussi – le seuil de survie de l'espèce fixé à 500 individus étant atteint depuis longtemps (entre 826 et 1016 à ce jour, selon l'Office français de la Biodiversité), il convient désormais de contenir sa prolifération, au risque de voir disparaître le pastoralisme, pratique ancestrale du patrimoine de l'humanité.

Dans ce contexte, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPELER de ses vœux des décisions immédiates pour permettre une régulation de l'espèce sur les territoires départementaux, en fonction de la pression de la prédateur.
- DE DEMANDER à l'État d'intégrer dans l'élaboration du prochain Plan National d'Actions 2024-2029 sur le loup, et les activités d'élevage les particularismes territoriaux, la détresse des éleveurs et leurs grandes difficultés financières, afin d'assurer la pérennité et la sécurité d'une activité séculaire : l'élevage, dont d'utilité publique devrait assurément être reconnue.
- D'EMETTRE le vœu que l'ensemble de ces investigations, de ces discussions et de leurs conclusions soient menées dans le dialogue et en étroite concertation avec les différents syndicats professionnels agricoles, les éleveurs et les associations d'élus locaux.
- D'EMETTRE le vœu que le législateur déresponsabilise les éleveurs et les élus locaux de cette politique publique.

Cette délibération a été transmise :

- Au Cabinet de la première ministre, Hôtel Matignon, 57 rue de Varenne 75700 PARIS,
- Au Préfet référent du plan Loup : jean-paul.celet@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr,

- A la préfète de la Drôme : pref-secretariat-pref@ladrome.gouv.fr

VI. Participation de la commune à l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de la Communauté des communes Dieulefit Bourdeaux.

Suite au diagnostic de l'habitat réalisé par SOLIHA, solidaire pour l'habitat Acteur de l'économie sociale et solidaire, le Mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, est le premier réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat. Son objectif est de favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables. Drôme dans le cadre du plan local de l'habitat (PLH), le Conseil communautaire du 09/02/2023 a validé le principe du lancement d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), à l'échelle intercommunale.

Cette opération, qui sera lancée entre septembre et janvier prochain pour une durée de trois ans, a pour objectif d'inciter et d'aider les propriétaires du territoire à rénover leurs logements.

Elle s'adresse selon l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) plus précisément à deux types de publics.

- Les propriétaires occupants sous plafonds de ressources modestes et très modestes de l'Anah : il s'agit d'accompagner ce public dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique, ou de travaux d'adaptation de leurs logements à la perte d'autonomie, pour ce qui concerne les ménages âgés.
- Les propriétaires bailleurs ou investisseurs prêts à réaliser des rénovations lourdes de biens vacants et/ou dégradés pour produire ensuite des logements locatifs conventionnés avec l'Anah : il s'agit de répondre au besoin en nouveaux logements abordables sur le territoire en mobilisant les initiatives privées dans le parc vacant. Les propriétaires peuvent bénéficier de subventions de l'Anah sur leurs travaux et d'avantages fiscaux s'ils s'engagent à louer leur bien pendant 6 ans à un plafond de loyer modéré, à des ménages sous plafonds de ressources.

A l'échelle intercommunale il est prévu une communication sur le dispositif ainsi que des

événements afin de créer, pour les propriétaires, un effet d'opportunité permettant de se lancer dans un projet de rénovation. Par ailleurs, des temps de permanence à la fois physique et téléphonique sont prévus afin de répondre aux demandes des propriétaires.

Ceux qui souhaitent s'engager dans les travaux seront accompagnés de manière plus approfondie : réalisation d'une visite-conseil du logement, accompagnement au montage de dossiers de subventions et suivi des dossiers.

Au regard des enjeux repérés il nous est proposé de vous engager dans la convention d'OPAH, sur un budget d'aides financières complémentaires en prévoyant une enveloppe communale d'aide aux travaux, pour les propriétaires volontaires, sur les thématiques de votre choix, par exemple :

- o Prime sortie de passoires thermiques de F>ou <<C >vers (E> ou moins)
- o Prime basse consommation (de entre < C)r et < C > vers << A > ou << B >)
- o Prime primo-accession

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande, compte tenu :

- de l'aide déjà apportée par la CCDB à cette opération,
- de nos possibilités financières en regard du prix des travaux.

VII. Travaux bâtiments communaux

Nous en sommes à l'analyse de l'appel d'offre. Les changements concernent :

- le changement des tuiles actuelles « jumbo N°7 » qui sont introuvables par des tuiles neuves oméga 10 Sainte Foy. Prochaine réunion 29 mars,
- l'abandon de l'encastrement d'une cuve à mazout dans le talus par la pose d'une cuve double paroi de 2000 litres contre le mur extérieur de la chaufferie sur un support sur le sol entourée d'une fermeture étanche.

VIII. Présentation du Projet alimentaire territorial et discussion RV 20h Christelle HARMEGNIES et Kévin BAZILE

IX. Informations et questions diverses.

9.1. Depuis dernier conseil, le 26/01/2023, Visite nouvelle chargée de mission développement économique, Emilie JUNGO, 09/02/23, conseil communautaire, 14/02/23, dépouillement appel d'offre/commission des travaux, 16/01/23, conférence des maires (révision indemnités de compensation), 31/01, dépouillement appel d'offre/commission des travaux, 28/02, contrôles des extincteurs par Groupama à Bourdeaux (gratuit), 14/03/23, Magalie CHAZOT archiviste à la mairie, 15/03/23 Carso prélèvements pour analyses eau potable, 02/03/2023, participation à une réunion sur la gestion de L'ENS de Saint Maurice/Dieulefit.

9.2. Réseau d'eau : depuis le 15/03, installation par les établissements Pierre-CHATTE 26120 MONTELIER, pour le remplissage du réservoir de Thomas de commandes électromécaniques et passage par le réseau filaire qui a été réparé. Conservation de l'ancienne installation (commande GSM) qui nous permets de conserver la surveillance quotidienne de 3 compteurs et la

possibilité de l'utiliser à nouveau à l'aide d'un interrupteur inverseur. Depuis le dernier conseil, trois réparations de fuites AEP dont une très importante au Collet sur le réseau Bine direct.

9.3. Cimetière : Achat du terrain pour l'extension du cimetière. L'acte de vente a été réalisé par la SAS Muriel Richard 07300 GLUN. Lydia Rialhe, nu propriétaire à donné procuration. Il sera présenté dans les jours qui viennent à Pierre Rialhe.

9.4. Arrêt éclairage de l'église. Actuellement, l'éclairage de l'église s'arrête chaque jour à 23h30 et les jours d'EJP. On décide de l'arrêter totalement pendant les travaux de ravalement des façades prévus normalement en avril 2023, puis par la suite au début de l'année prochaine.

9.5. Chemin de la Motte. Une partie du mur de soutien du talus s'est écroulé à l'embranchement du chemin privé d'Emile Flachaire sur 2m de longueur. On prévoit de le faire réparer par la microentreprise Bernad Gros & Lionel Pilot de Teyssières-La Roche Saint Secret.

9.6. Nouvel arrivant Dousselin : Antoine HERBLOT, 16/03/23, bâtiment 65 D.

9.7. Camping, Une demande d'extension des capacités d'accueil du camping sur la partie aménagée en ajoutant des mobil-homes en bois d'une capacité de 6 personnes a été faite le 8 février 2023 (CU opérationnel). Le maire à donné un avis défavorable, on attend la réponse de la DDT chargée de l'instruction.

Levée de la séance à 22 heures 30.

M FABRE Jean-Pierre

Mr Florian MAZOYER

